

Souscription du "Mouvement féministe" pour la campagne en faveur de la loi sur les prud'femmes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 17

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'est-ce pas faire là encore une différence de traitement entre hommes et femmes, alors que la base de nos revendications est l'égalité des droits? Toutefois, nous n'avons pas voulu risquer de tout compromettre par trop d'intransigeance; et espérant par cette mesure conciliatoire nous attirer le succès, nous ferons donc campagne pour le projet du Conseil d'Etat.

Et maintenant, que le peuple décide! Ce sera chose faite, quand paraîtra notre prochain numéro, qui n'aura plus ainsi qu'à enregistrer la victoire ou la défaite.

L'heure est donc grave pour nous, parce que, nous le répétons, ce n'est pas la seule question des prud'femmes, c'est celle du féminisme genevois tout entier qui est en jeu. Mais nous pouvons, en cette occasion aussi, répéter avec Carlyle :

La cause pour laquelle nous combattons est, tant qu'elle est juste, sûre de la victoire. Seul, ce qui est injuste sera vaincu et détruit.
E. Gd.

Souscription du "MOUVEMENT FÉMINISTE" pour la campagne en faveur de la loi sur les prud'femmes

Listes précédentes	Fr. 186,80
Anonyme	» 25.—
Une campagne suffragiste	» 40.—
Total	Fr. 251,80

La souscription reste ouverte.

NOTRE ENQUÊTE¹ Pourquoi je suis suffragiste.

(Suite et fin.)

Pour répondre à votre question, je suis d'avis qu'il faut marcher avec le temps.

La femme est entrée en plein dans la vie économique et sociale de la collectivité, où elle fait preuve de capacités incontestables dans le commerce et l'industrie, et dans d'autres branches encore. Lui refuser sa part dans les droits civiques, c'est l'entraver dans son activité, c'est l'empêcher d'arriver au but de ses efforts.

Plus que jamais, en outre, sa contribution morale est nécessaire.

En effet, certaines réformes sociales s'imposent aujourd'hui, et ne peuvent être résolues que par la loi, sérieusement élaborée et sérieusement appliquée.

Si les hommes font défaut à cette tâche, comment la femme n'insisterait-elle pas pour y être associée, elle qui en sent toute l'importance?

La femme, avec son sens et sa vocation d'éducation et son souci des intérêts supérieurs, combattra toujours l'alcoolisme; elle s'élèvera avec la dernière rigueur contre les maisons de jeux, les cafés ouverts sans contrôle d'heures, les maisons de débauche.

Les générations futures ne pourront qu'y gagner.

IDA BRIDEL, veuve de Louis Bridel.

* * *

Je suis suffragiste parce que je j'estime qu'une société, dont la moitié des membres n'a pas un mot à dire sur la fixation de son propre sort, laisse à désirer et n'est pas encore une société normale. C'est ce que démontre d'ailleurs éloquemment le fait que, dans beaucoup de domaines, et malgré les conquêtes récentes de la cause du féminisme, la femme est encore actuellement victime d'injustices criantes. Non seulement ces injustices disparaîtront, sous le régime de l'égalité juridique des deux sexes, mais il est à prévoir que les femmes exerceront une influence moralisatrice sur la marche de la société, comme c'est le cas aujourd'hui dans les pays où elles disposent du droit de suffrage. Ce droit accordé aux femmes serait donc,

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1914.

à mes yeux, un grand pas dans le sens des réformes sociales, morales et économiques, et contribuerait, par conséquent, aux progrès de l'humanité.

J. COURVOISIER, ancien pasteur.

* * *

Accorder le droit de vote à la femme me paraît être un simple acte de justice; car, de même que l'homme, partout où elle a des devoirs et des responsabilités, la femme doit avoir des droits. Je ne trouve point d'ailleurs que le gouvernement masculin se soit montré jusqu'ici tel qu'on craigne de ne pas l'améliorer en le rendant plus juste.

J. DUBOIS, professeur.

* * *

Pourquoi je suis suffragiste?

Tout simplement parce que m'étant un peu occupée d'œuvres sociales, je suis convaincue que dans ce domaine on se heurte journellement à des résistances que peuvent seuls ébranler les privilégiés qui possèdent le droit de vote.

L'unique outil de la femme est la pétition: effort colossal, résultat nul.

Il nous faut autre chose si nous voulons servir efficacement le pays que nous aimons.

E. FATIO-NAVILLE.

* * *

Ce qui m'a rendue suffragiste, c'est le fait d'être née dans un milieu ouvrier, d'avoir vu souffrir les femmes, mères et filles, avec la résignation de victimes convaincues qu'il n'y a rien à changer; c'est aussi la conviction acquise que toute la supériorité de l'homme en général, surtout dans la classe des paysans et des ouvriers, ne gît que dans le droit que leurs pairs plus instruits ont octroyé à tous, sans distinction, de régner tyranniquement. J'y vois, en outre, l'un des moyens les plus radicaux pour régénérer la race.

J. FLEURET.

* * *

Je suis suffragiste:

1° *Par esprit de justice*, car il est souverainement inique, puisque la femme est soumise aux mêmes lois que l'homme, que celui-ci ait seul le droit de désigner les législateurs en qui il a confiance, seul le droit d'accepter ou de repousser les lois que tous et toutes doivent observer.

2° *Par esprit de préservation sociale*, car la coopération directe des femmes est nécessaire pour conjurer certains périls qui menacent la société, pour faire triompher certaines causes morales et humanitaires, contre lesquelles se coalisent l'égoïsme masculin et la puissance des intérêts.

3° *Par amour pour la société humaine*, dont l'organisation est actuellement celle d'un ménage de garçon et a besoin de la main féminine pour qu'il y règne plus d'ordre, de confort, d'harmonie et de bonté.

Je ne crois pas que le suffrage féminin soit une panacée, mais je crois qu'il est indispensable désormais à l'évolution normale de l'humanité civilisée. Cette innovation, si redoutée par les uns, si désirée par les autres, contribuera en quelque mesure à rendre les hommes meilleurs et plus heureux.

Alexandre GUILLOT, pasteur.

* * *

Féministe, c'est-à-dire demandant plus de justice et plus de droits pour les femmes, je le suis depuis fort longtemps; de féministe à suffragiste, il n'y a qu'un pas, qu'on est amené à faire dès qu'on examine les questions qui s'y rattachent.

Je suis suffragiste convaincue depuis que j'ai entendu M^{me} Butler, plus tard M^{me} Hoffmann; puis j'ai souffert des difficultés que rencontre une femme lorsqu'elle doit défendre ses droits.

Je ne puis comprendre que tant de femmes aient une si coupable indifférence pour cette question vitale du suffrage féminin, dont dépendent tant de progrès à réaliser. Celles qui peinent et qui souffrent n'ont souvent pas le temps d'y penser, mais les autres? Serons-nous des dernières à arriver au but? Ce serait affligeant.

A. HELLER.

* * *

Pourquoi je suis suffragiste?

Par compassion pour un grand nombre de nos sœurs que la loi condamne au lieu de protéger.

Henriette MONTANDON.